

Réponse du Conseil administratif du 25 janvier 2024 à l'interpellation écrite du 7 juin 2023 de M^{me} Léonore Baehler: «Où sont passées les jolies coursives végétalisées sur le pont des Bergues?»

TEXTE DE L'INTERPELLATION

Je souhaiterais souligner l'importance des plantes et de la nature en ville, notamment en ce qui concerne la biodiversité et l'image d'une ville verte et durable. Les installations végétales sur le pont des Bergues en 2016/2017 d'Urbanature ont permis de créer un espace fleuri et frais en plein cœur de la ville, offrant ainsi un lieu de détente et de ressourcement pour les citoyens. De plus, la présence de la nature en ville contribue à améliorer la qualité de l'air, à réduire les îlots de chaleur et à favoriser la biodiversité. D'autres villes en Suisse aménagent leurs quais avec de magnifiques fleurs.

C'est pourquoi je souhaiterais savoir pourquoi aucune installation végétale n'a été prévue sur le pont des Bergues depuis 2020, malgré l'importance de la nature en ville et son impact positif sur l'image de la ville.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

En préambule, le Conseil administratif tient à préciser que les «jolies coursives végétalisées» étaient des bacs plantés avec des arceaux permettant aux plantes de grimper, mis en œuvre par le Service des espaces verts (SEVE) dans le cadre du projet temporaire dit «Urbanature» sous la législature précédente. Depuis l'actuelle législature, le Conseil administratif privilégie les plantations pérennes ayant un impact positif sur la biodiversité et contribuant efficacement aux îlots de fraîcheur. De plus, pour les projets provisoires, il est désormais recherché la mise en place de bacs végétaux et d'équipements faciles à entretenir, ce qui n'était pas le cas de ceux évoqués.

En revanche, le Conseil administratif souligne que la future rénovation du pont des Bergues a fait l'objet d'une demande de crédit (proposition PR-1472), qui a été déposée par le département de l'aménagement, des constructions et de la mobilité (DACM) et acceptée, avec des recommandations, par le Conseil municipal en date du 2 novembre 2022. Cette rénovation concerne notamment les garde-corps, le revêtement ainsi que les fondations du pont.

Au vu des recommandations du Conseil municipal, demandant de créer une structure, idéalement végétalisée, afin d'offrir de l'ombre aux passant-e-s, et demandant d'étudier les possibilités de végétaliser le pont, ces requêtes ont été

incluses dans le cahier des charges des architectes et architectes paysagistes qui travailleront sur ce projet. Ces études permettront de confirmer ou non la mise en place de telles mesures de manière définitive et répondraient aux demandes de la présente interpellation écrite.

Enfin, il convient également de noter que la Commission des monuments, de la nature et des sites (CMNS) du Canton de Genève devra valider toute mise en œuvre de structures ombragées et/ou végétalisées pérennes sur le pont des Bergues.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général:
Gionata Piero Buzzini

La conseillère administrative:
Frédérique Perler